



Arrêté n°130-2020

**Modification de la composition du Comité technique
de l'UBS**

LE PRÉSIDENT

Vu l'article 15 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 951-1-1, L. 952-24 et L. 953-7 ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu les arrêtés n°120-2018 et 60-2019 fixant la composition du Comité technique de l'UBS ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste actualisée de la composition du comité technique de proximité figure en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Présidente
Virginie DUPONT

Annexe : Composition du comité technique de l'UBS

➤ Représentants de l'administration :

- La Présidente de l'UBS ou son représentant ;
- La Directrice des ressources humaines ou son représentant.

➤ Représentants des personnels :

Membres titulaires :

Représentants de la liste SNPREES-FO et SupAutonome-FO affiliés à la FNEC FP-FO	Nancy PILLER Mina ZAOUIA Sophie DINAM
Représentants de la liste SGEN-CFDT / SNPTES	Françoise PÉRESSE Pascal LE BIDEAU Christian GUÉNÉGO Sylvia BARBOSA
Représentants de la liste Fédération Syndicale Unitaire – F.S.U.	François MERCIOL

Membres suppléants :

Représentants de la liste SNPREES-FO et SupAutonome-FO affiliés à la FNEC FP-FO	Nathalie BLANCHARD Eugénie CORLOBÉ Claude LE PADELLEC
Représentants de la liste SGEN-CFDT / SNPTES	Sandrine STEINMANN Jean-Marc CADOU Nathalie GODINEAU Carole GUILLOSSOU
Représentants de la liste Fédération Syndicale Unitaire – F.S.U.	Gaël LE PENNEC